

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26bis §5 al.2 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le Jeudi 30 novembre 2023 à 20 heures 00, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Rapport des synergies Commune - CPAS - Validation
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023
3. ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2023 - Décisions
4. ORES Assets - Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2023 - Décision
5. IMIO scrl - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2023 - Décisions
6. Assemblée Générale Ordinaire Vivalia du 19 décembre 2023 - Décisions
7. Assemblée Générale Extraordinaire Vivalia du 19 décembre 2023 - Décision
8. Assemblée générale stratégique IDELUX Projets Publics du 20 décembre 2023 - Décisions
9. Assemblée générale stratégique IDELUX Développement du 20 décembre 2023 - Décisions
10. Assemblées générales stratégique et extraordinaire IDELUX Environnement du 20 décembre 2023 - Décisions
11. Assemblée générale stratégique IDELUX Eau du 20 décembre 2023 - Décisions
12. Assemblée générale stratégique IDELUX Finances du 20 décembre 2023 - Décisions

13. Assemblée générale ordinaire SOFILUX du 21 décembre 2023 - Décisions
14. Bail Emphytéotique S.I Chassepierre au lieu-dit " Pré le Maréchal " - Approbation
15. Cession réciproque d'actions détenues au sein des SC IDELUX Environnement et SC IDELUX Projets Publics entre la Commune et la Province de Luxembourg - Décisions
16. Vente d'un excédent de voirie sis à Sainte-Cécile - Décisions
17. Adoption du Plan d'Aménagement Forestier

### HUIS CLOS

18. Ratification - Désignation d'un Professeur de Religion catholique pour 6P en remplacement d'une Professeur de Religion catholique en incapacité - du 06.11.2023 au 31.12.2024

Par le Collège,

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN